

Plan de mise en **Accessibilité** de la **Voirie** et des **Espaces publics**

Commune de LABRY
Novembre 2015

CONTEXTE

Cadre législatif

La **loi du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées **prévoit** dans son article 45 **le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics** et le définit de la façon suivante :

«Un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics est établi dans chaque commune à l'initiative du maire ou, le cas échéant, du président de l'établissement de coopération intercommunale. Ce plan fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la commune ou de l'établissement de coopération intercommunale».

Ce plan, qui doit être élaboré dans chaque commune, **recueille l'ensemble des éléments susceptibles de gêner ou de rendre difficile la circulation** sur la voie publique et **propose des solutions** à mettre en place dans le but de **rendre accessible** les zones répertoriées.

Ces solutions devront être prises en compte et mises en œuvre lorsque des travaux d'aménagement seront entrepris dans les zones identifiées dans le PAVE.

Publics concernés

Afin de bien **identifier les problèmes**, il convient de bien **définir la notion de « mobilité réduite »** pour prendre en compte l'ensemble des **facteurs qui rendent difficile la circulation des piétons**.

Exemples de personnes à mobilité réduite	Difficultés rencontrées
Difficultés motrices	<ul style="list-style-type: none">• Se déplacer sur de longues distances sans possibilité de se reposer.• Se déplacer sur des surfaces dégradées, inégales ou encombrées.
Difficultés visuelles	<ul style="list-style-type: none">• Se déplacer sur des surfaces dégradées, inégales ou encombrées.• Identifier les passages protégés et les panneaux de signalisation.
Personnes en fauteuil roulant ou avec une poussette	<ul style="list-style-type: none">• Se déplacer dans des zones étroites, sur une surface accidentée.• Atteindre des hauteurs (boîtes aux lettres).• Accès au bâtiment (porte non adaptée).

A travers cette liste d'exemples, non exhaustive, on constate que les difficultés rencontrées sont diverses. Il apparaît donc nécessaire de faire participer le plus large panel possible de personnes concernées, afin de répertorier un maximum des gênes rencontrées pour se déplacer.

PRESENTATION DE LA COMMUNE DE LABRY

Démographie

La commune de Labry appartient à la catégorie des villes de moins de 2000 habitants, catégorie dans laquelle se trouve la plupart des communes de France (environ 30 000 sur 36 000). L'ensemble de la population se situe donc à proximité des bâtiments publics, commerces et structures médicales disponibles sur le territoire communal.

De ce fait, les habitants empruntent régulièrement les zones piétonnes pour se déplacer à l'intérieur de la commune.

Il est donc nécessaire de permettre à l'ensemble de la population d'emprunter en toute sécurité les trottoirs et zones piétonnes de la ville.

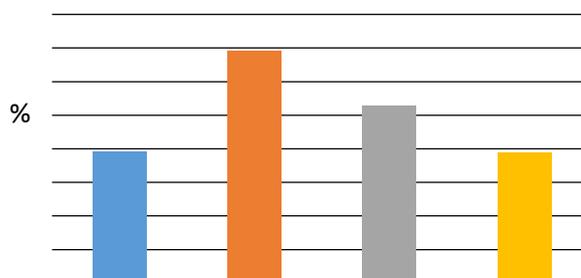
D'après les statistiques de l'INSEE, en 2009 20% de la population de Labry avaient plus de 65 ans et 20% moins de 14 ans.

Bien que chaque personne faisant partie de ces 40% ne soit pas nécessairement une personne à mobilité réduite, ce pourcentage indique qu'une grande partie de la population est susceptible d'éprouver des difficultés pour se déplacer sur le territoire communal.

Population par âge et par sexe en 2009

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	812	100	865	100
0 à 14 ans	180	22,17	147	16,99
15 à 44 ans	292	35,96	288	33,29
45 à 64 ans	219	26,97	224	25,90
65 ans et plus	121	14,90	206	23,82

Population par tranche d'âge



En 2012, le groupe de travail a souhaité suivre un parcours reliant ces 3 zones.

En effet, l'une des premières **priorités** de ce document est de **permettre à toute personne** de se **déplacer** dans la commune et **accéder aux bâtiments publics, commerces et structures médicales** en toute **sécurité** et en **autonomie**.

Ce projet s'inscrit donc pleinement dans la politique communale de **lutte contre l'exclusion des personnes** les plus en difficulté, leur permettant **d'être moins dépendantes** des autres pour se déplacer dans la ville et participe ainsi au **maintien du caractère vivant de la commune**.

En 2013, le « Vieux Labry » ainsi que tout le quartier situé au nord des rues Daret et du 16^{ème} BCP se sont ajoutés aux zones visitées l'année précédente.

Les travaux de réhabilitation du « Vieux Labry » qui se sont déroulés en 2014 ont permis de prendre en compte et de réaliser dans la foulée les aménagements nécessaires. Le quartier situé au nord de la commune accueille quant à lui, la maison de retraite.

Les dernières voies publiques (quartiers des « 9 rues » et des « rives de l'Orne ») ont été visitées en 2015. Cette zone a été couverte en dernier dans la mesure où il s'agit des secteurs les plus récents et présentant le moins de risques à priori (absence de trottoir sur la grande majorité des voiries).

Dès 2016, le groupe de travail sera donc amené à parcourir des secteurs déjà évalués et permettra ainsi de faire le point sur les actions déjà menées et qui restent à accomplir.

SECTEUR DE LA ZAC GESLIN

Diagnostic



La configuration actuelle du carrefour oblige les piétons à traverser la rue du 16^{ème} BCP du côté de CONFLANS.

A intégrer dans une opération globale de création de passage piétons.



Le trottoir est actuellement recouvert d'une couche de gravillon, surface instable et inégale, pouvant provoquer des chutes.

A intégrer dans un programme d'investissement concernant la ZAC Geslin dans son ensemble.



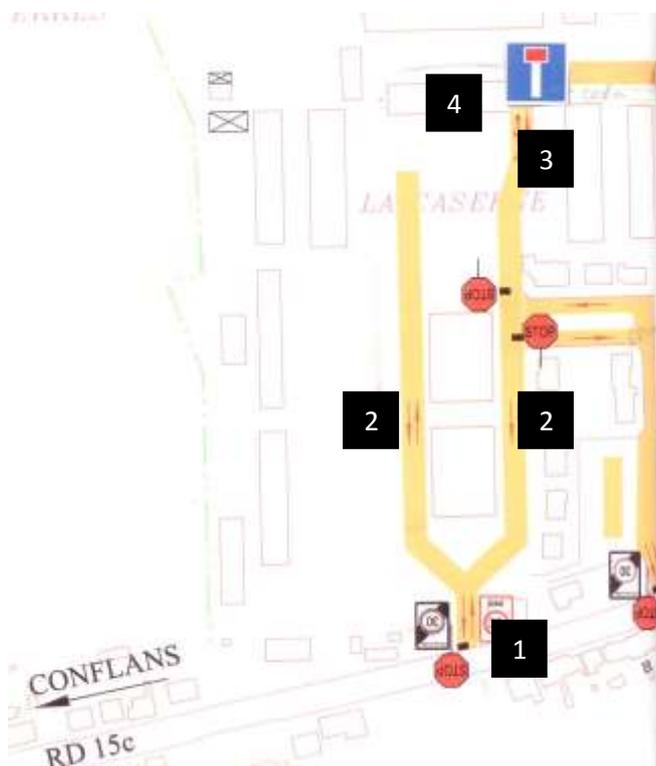
Le parking situé près des bâtiments des associations est dépourvu d'emplacement pour les personnes handicapées.

Réalisée en 2013, sur le parking en face.



Le bâtiment est inaccessible pour les personnes en fauteuil ou avec des poussettes.

Recommandations



Légende

- 3** Intervention légère
- 1** **2** Interventions moyennes
- 4** Intervention lourde

- 1** La création d'un nouveau passage protégé permettrait un accès plus facile et plus sûr pour les piétons. Il faudra également veiller à aménager les bordures des trottoirs pour garantir l'accès aux personnes en fauteuils ou avec des poussettes.
- 2** Un revêtement en macadam permettrait de corriger les risques de chute et les difficultés de déplacement.
- 3** Création d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées.
- 4** La mise en place d'une rampe permettrait aux personnes en fauteuil roulant ou avec des poussettes d'accéder au bâtiment. Il peut être envisagé de prolonger une des deux rampes existantes.

Diagnostic



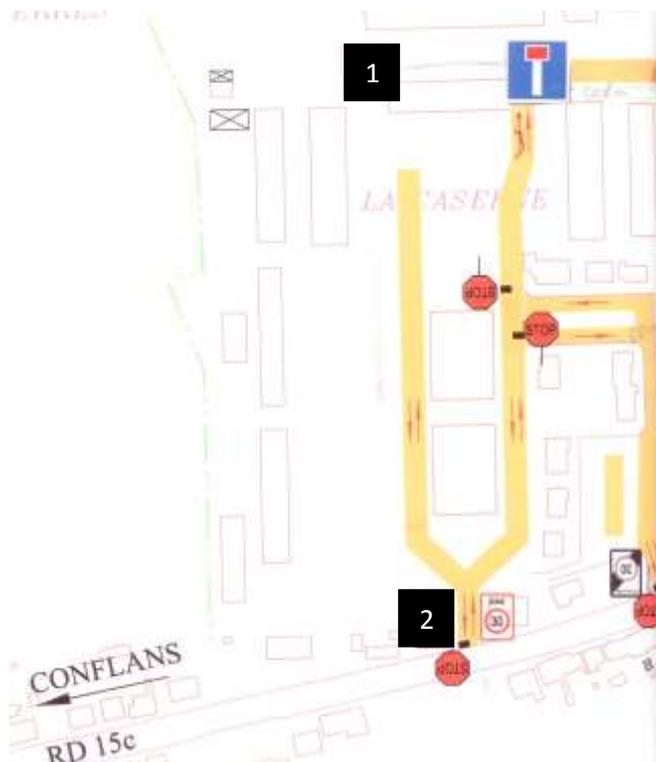
Deux ruptures de revêtement doivent être franchies pour accéder à la rampe à l'arrière du bâtiment.



Le revêtement du trottoir peut provoquer des chutes et sa largeur ne permet pas le passage de fauteuils roulants ou de poussettes.

A intégrer dans un programme d'investissement concernant la ZAC Geslin dans son ensemble.

Recommandations



Légende

1 2 Interventions moyennes

1 La prolongation des dalles pavées de la rampe, raccordées au même niveau du macadam, limiterait les risques de chute.

2 Un élargissement du trottoir avec un revêtement en macadam corrigerait le problème. Il conviendrait également de conserver une absence de bordure à cet endroit pour faciliter l'accès au trottoir.

SECTEUR
RUE DU 16^{ème} BCP
RUE DARET

Diagnostic



Absence de passage protégé pour franchir la rue Drieux et bordure de trottoir trop haute.

A intégrer dans une opération globale de création de passage piétons.



Absence de passage protégé pour franchir la rue de Lorraine.

A intégrer dans une opération globale de création de passage piétons.



Passage trop étroit, difficulté de déplacement pour les piétons.

**Réalisée en 2013.
(voir p38)**



La proximité de la bouche incendie et du bac à fleurs oblige les personnes en fauteuil roulant ou avec des poussettes à effectuer des manœuvres pour les éviter.

Réalisée en 2013.

Recommandations



Légende

- 4** Intervention légère
- 1** **2** Interventions moyennes
- 3** Intervention lourde

1 La création d'un nouveau passage protégé permettrait un accès plus facile et plus sûr pour les piétons. Il faudra également veiller à aménager les bordures des trottoirs pour garantir l'accès aux personnes en fauteuils ou avec des poussettes.

2 La création d'un nouveau passage protégé permettrait un accès plus facile et plus sûr pour les piétons.

3 Réalisé.

4 Réalisé

Diagnostic



La boîte aux lettres est trop haute.

Réalisée en 2013.
Déplacée au carrefour rue de Lorraine – rue du 16^{ème} BCP
(voir p38)



Les bordures de trottoir ne sont pas aménagées au niveau du passage protégé.

Voir avec la DITAM pour une opération globale sur la commune.



La présence du candélabre rend le passage trop étroit.



Absence d'emplacement de stationnement pour personne handicapée sur le parking et accès au trottoir rendu difficile à cause de la bordure.

Réalisée en 2014.

Recommandations



Légende

- 1** Intervention légère
- 4** **2** Interventions moyennes
- 3** Intervention lourde

1 Réalisé.

2 Il faudrait aménager les bordures de trottoir pour permettre un accès plus facile au passage protégé.

3 Le candélabre devrait être déplacé dans l'angle du virage pour permettre de regagner de l'espace pour circuler. La borne de protection serait également enlevée.

4 Réalisé.

**GIRATOIRE
RUE MOREL
RUE DARET
RUE ROLLIN**

Diagnostic



Les bordures de trottoir ne sont pas aménagées au niveau du passage protégé.

Voir avec la DITAM pour une opération globale sur la commune.



Le poteau de signalisation gêne la circulation des piétons.

Signalétique remplacée en 2013 pour permettre un passage plus facile. Déplacement envisageable si nécessaire.



Le passage protégé existant n'assure pas suffisamment la sécurité des piétons.



Le chemin d'accès à l'église est impraticable pour les personnes à mobilité réduite. Le passage du trottoir au chemin est gêné par une bordure.

Réalisé en 2014.

Recommandations



Légende

- 1 2 Interventions moyennes
- 3
- 4 Intervention lourde

1 Il faudrait aménager les bordures de trottoir pour permettre un accès plus facile au passage protégé.

2 Réalisé.

3 Déplacer le passage protégé vers le carrefour giratoire permettrait de le rendre plus visible pour les véhicules et renforcerait donc la sécurité.

4 Réalisé.

RUE MOREL

Diagnostic



Les bordures de trottoir ne sont pas aménagées au niveau du passage protégé.

Voir avec la DITAM pour une opération globale sur la commune.



Absence de passage protégé.
(Marquage réglementaire inexistant)

Nécessite l'enlèvement des pavés, en attente de travaux réalisés par la DITAM.



Absence d'emplacement de stationnement pour personne handicapée sur le parking.

Réalisation prévue en 2014 par le Service Technique.

Recommandations



Légende

3

Intervention légère

1

2

Interventions moyennes

1

Il faudrait aménager les bordures de trottoir pour permettre un accès plus facile au passage protégé.

2

Marquer officiellement le passage protégé et aménager les bordures de trottoir.

3

Création d'un emplacement de stationnement pour personne handicapée.

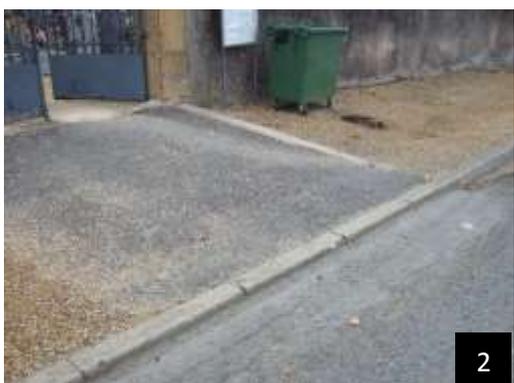
SECTEUR DES DEUX CIMETIERES

Diagnostic



Le trottoir est actuellement recouvert d'une couche de gravillon, surface instable et inégale, pouvant provoquer des chutes.

A intégrer dans un programme d'investissement (réaménagement rue de la Forêt).



La bordure du trottoir n'est pas aménagée pour permettre un accès facile.

A intégrer dans un programme d'investissement (réaménagement rue de la Forêt).



L'ensemble des allées de l'ancien cimetière est constitué de gravier, pouvant causer une gêne pour le déplacement.

A revoir lors de la clôture de la procédure de récupération des concessions abandonnées.



La bordure du trottoir n'est pas aménagée pour permettre un accès facile.

A intégrer dans un programme d'investissement (réaménagement rue de la Forêt).

Recommandations



Légende

- 1 2
4
Interventions moyennes
- 3
Intervention lourde

- 1 Un revêtement en macadam permettrait de corriger les risques de chute et les difficultés de déplacement.
- 2 Il faudrait aménager les bordures de trottoir pour permettre un accès plus facile au passage protégé. La création d'un passage protégé, en face du parking, est aussi à envisager.
- 3 Afin de permettre une circulation plus facile dans le cimetière, il conviendrait de recréer des allées. Elles pourraient être constituées de pavés comme dans le nouveau cimetière. S'il est évident que ces allées ne pourront pas avoir la largeur des existantes (pour des raisons de travail du sol dû aux travaux sur les concessions), elles devront être néanmoins assez larges pour permettre le passage en fauteuil roulant ou poussette et au même niveau que la surface conservée en gravier.
- 4 Il faudrait aménager les bordures de trottoir pour permettre un accès plus facile au passage protégé.

SECTEUR RUE CHARLES MICHEL

Diagnostic



La bordure du trottoir n'est pas aménagée pour permettre un accès facile.

Voir avec la DITAM pour une opération globale sur la commune.



Grilles enfoncées, risques de chutes.



Le passage est trop étroit et ne permet pas le passage de fauteuil roulant.



La bordure du trottoir n'est pas aménagée pour permettre un accès facile.

Voir avec la DITAM pour une opération globale sur la commune.

Recommandations



Légende

2 Intervention légère

1 **3**
Interventions moyennes

4

1 Il faudrait aménager les bordures de trottoir pour permettre un accès plus facile au passage protégé.

2 Les grilles présentent un risque pour les personnes se déplaçant à l'aide d'une canne. Par ailleurs, la présence d'herbes sauvages à l'intérieur suggère que ces 2 « fosses » ne sont pas entretenues et leur existence même n'est pas claire.

3 La présence du candélabre rend le passage trop étroit. Il conviendrait de récupérer la largeur manquante au niveau de l'espace vert qui donne sur la rue.

4 Il faudrait aménager les bordures de trottoir pour permettre un accès plus facile au passage protégé.

SECTEUR RUE MENDES FRANCE

Diagnostic



Surface instable et passage entre les 2 barrières trop étroit.



Surface instable et passage entre les 2 barrières trop étroit.

Recommandations



Légende

1

2

Interventions moyennes

1

Afin de stabiliser le terrain, il conviendrait au minimum de compacter le sol au niveau des barrières et également respecter un écartement de 90 cm entre elles.

2

Les grilles présentent un risque pour les personnes se déplaçant à l'aide d'une canne. Par ailleurs, la présence d'herbes sauvages à l'intérieur suggère que ces 2 « fosses » ne sont pas entretenues et leur existence même n'est pas claire.

**SECTEUR
RUE D'ALSACE
RUE DE LORRAINE**

Diagnostic



Surface instable et chemin présentant des bosses dues aux racines des thuyas.



Présence d'une marche pour accéder au chemin.



Chemin piéton avec des marches.

Recommandations



Légende

1

2

3

Interventions moyennes

- 1** Afin de stabiliser le terrain, il conviendrait de reprendre l'enrobé au niveau des barrières. La reprise du chemin nécessite une intervention plus importante puisqu'il faudrait remettre à niveau le terrain avant de remettre de l'enrobé.
- 2** La marche pourrait être supprimée en créant une pente allant de la rue d'Alsace vers l'intérieur du chemin. Considérant la forte pente et la présence d'un escalier à plusieurs marches à l'autre extrémité du chemin, il conviendrait de signaler ces zones à risques au niveau de la marche actuelle.
- 3** Compte tenu de la longueur du chemin et de la présence de marche relativement haute, l'installation d'une main courante permettrait une aide au déplacement pour les personnes ayant des difficultés pour se déplacer. L'installation d'un panneau avertissant les escaliers peut également être envisagé.

SYNTHESE DES ZONES IDENTIFIEES

Secteur étudié	Page	Type d'intervention	Nombre	Réalisation des aménagements	
				Réalisation	Estimation délai
ZAC Geslin	11	Légère Moyenne Lourde	1 0 4 1	1 0 0	Réalisé en 2013
Rue du 16 ^{ème} BCP Rue Daret	17	Légère Moyenne Lourde	2 0 4 3 2 1	2 1 1	Réalisés en 2013 Réalisés en 2013
Giratoire Rue Morel Rue Daret Rue Rollin	23	Légère Moyenne Lourde	1 0 2 1 0	1 0 1	Réalisé en 2013 Réalisé en 2014
Rue Morel	27	Légère Moyenne Lourde	1 2 0	0 0 0	
Les 2 cimetières	31	Légère Moyenne Lourde	0 3 1	0 0 0	
TOTAL		Légère Moyenne Lourde	5 1 15 14 5 3	4 1 2	
				TOTAL	7

Secteur étudié	Page	Type d'intervention	Nombre	Réalisation des aménagements	
				Réalisation	Estimation délai
Rue Charles Michel	35	Légère	1	0	
		Moyenne	3	0	
		Lourde	0	0	
Rue Mendès France	39	Légère	0	0	
		Moyenne	2	0	
		Lourde	1	0	
Rue d'Alsace Rue de Lorraine	43	Légère	0	0	
		Moyenne	3	0	
		Lourde	0	0	
TOTAL		Légère	1	0	
		Moyenne	8	0	
		Lourde	0	0	
			TOTAL	0	

BILAN DES ACTIONS MENEES EN 2013

L'année 2013 fut la première suite à la réalisation du PAVE. Malgré un budget d'investissement fortement impacté par d'autres travaux prévus pour cette année, la commune a souhaité réaliser le plus d'aménagements possibles.

Ainsi, sur les 23 zones identifiées en 2012, 5 ont été réaménagées en 2013 et l'année 2014 permettra la remise aux normes d'une dizaine de zones à risques restantes. (cf. maj 2013 sur les pages de diagnostics ci-dessus)

L'année écoulée a donc permis de mettre en marche ce long processus de mise en accessibilité de la commune de Labry pour tous ses habitants, avec une amplification des actions menées, en 2014.

Aperçu de 2 aménagements :

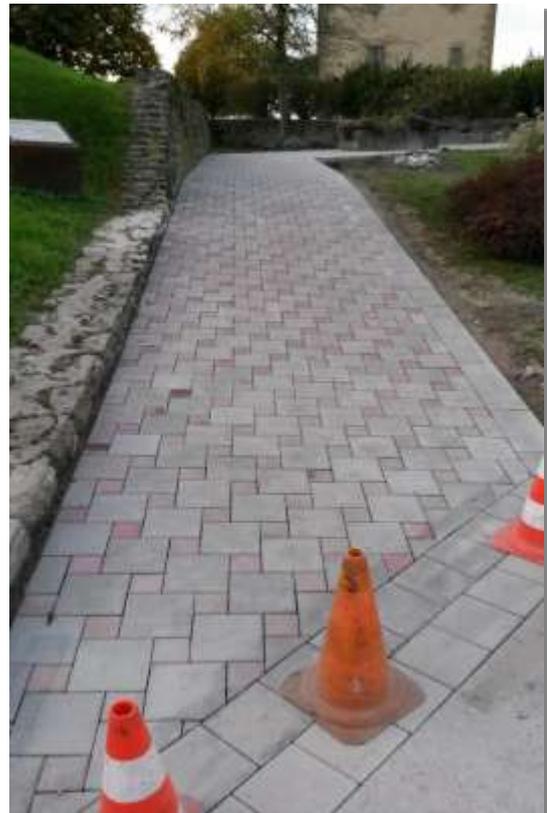


BILAN DES ACTIONS MENEES EN 2014

Pour l'année 2014, la municipalité a souhaité orienter son action vers l'une des zones qui présentait le plus de risques pour les usagers. Ainsi, son choix s'est porté sur la rampe d'accès au parvis de l'église.

Le coût de ces travaux n'a pas pu permettre d'autres investissements conséquents. Cependant, les services techniques de la commune ont effectué un relevé des différentes zones à réaménager et qui feront l'objet d'un programme de travaux sur le reste du mandat.

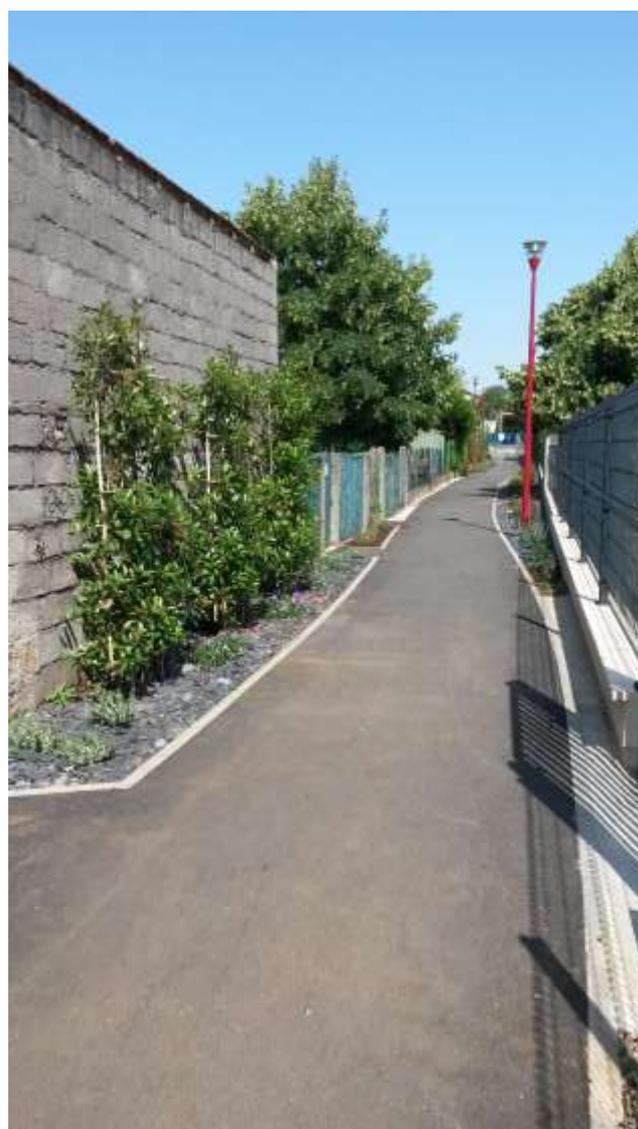
Aperçu de l'aménagement :



BILAN DES ACTIONS MENEES EN 2015

En 2015, le chemin reliant la maternelle à la rue Charles Michel a été remis en état. En effet, ce cheminement est utilisé tous les jours par de nombreuses familles. Ainsi, les travaux ont consisté en la mise en enrobé du chemin avec la création d'espaces verts implantés alternativement des deux côtés du chemin et du remplacement complet de l'éclairage public.

Aperçu du chemin avant et après travaux :



CONCLUSION

Le Plan de mise en Accessibilité des Voiries et des Espaces publics est un document qui doit évoluer au fil du temps. Pour remplir pleinement son objectif, il doit faire l'objet d'une révision chaque année afin d'identifier les nouvelles dégradations survenues et également de faire le bilan des actions engagées par la commune au cours de l'année écoulée pour rendre plus accessible les voies publiques.

Il conviendra également de créer de nouveaux « circuits références » pour qu'à terme, l'ensemble du territoire communal soit pris en compte dans ce document.

Avec, notamment, le vieillissement de la population et donc l'augmentation du nombre de personnes concernées par les difficultés de déplacement, il est crucial que les pouvoirs publics agissent pour leur permettre de circuler le plus facilement possible en leur garantissant une sécurité maximale.

*« Là où la volonté est grande, les difficultés diminuent. »
Nicolas Machiavel – 1513*

ANNEXES

Publications dans la presse

LABRY

L'accessibilité en réflexion

La commune va prochainement entreprendre l'élaboration de son plan de mise en accessibilité des voiries et des aménagements des espaces publics (Pave), dispositif destiné à mieux prendre en compte les difficultés que peuvent rencontrer les personnes à mobilité réduite sur l'espace public.

Les riverains sont invités à prendre contact avec la mairie pour tout renseignement, ou s'ils souhaitent faire partie du groupe de travail.

**Contact au 03 82 33 14 74
avant le 15 octobre.**

LABRY

Un PAVE dans la voirie



Le groupe de travail a arpenté les rues du village pour noter les problèmes à résoudre en terme d'accessibilité. Photo RL

Dans le cadre de la loi pour l'égalité des droits et des chances, les communes ont pour mission de réaliser un document baptisé PAVE (plan de mise en accessibilité de la voirie et aménagement des espaces publics), destiné à toutes les personnes ayant des difficultés à se déplacer. Ceci concerne aussi bien les personnes âgées, les enfants, les personnes handicapées que les mamans avec des poussettes.

Afin d'identifier les problèmes dans la commune, la mairie a mis en place un groupe de travail composé de trois adjoints, Sylvie Stouvenot, Daniel Labarre et Alain Lexa, et de trois personnes représentatives des personnes ciblées, Bernadette Guinet, handicapée, sa sœur Monique Charol, qui s'occupe d'elle, ainsi que Michel Prekop, responsable de l'association d'entraide aux personnes handicapées.

Accompagnés de Thomas Hinsberger, adjoint administratif chargé de la mise en forme de ce projet, ils ont réalisé un parcours dans les rues de la cité afin de noter toutes les observations relevées, notamment au niveau de la voirie.

Trottoirs à abaisser, passages protégés à mieux matérialiser, boîtes aux lettres trop hautes, chaussées dégradées difficilement praticables, poteaux ou bacs à fleurs gênants ont tous été dûment consignés. « Cela sera intégré au PAVE rue par rue avec un plan général et une solution à apporter à chaque problème », explique l'adjoint administratif.

« Nous avons déjà réalisé l'accessibilité aux bâtiments communaux lors de différents chantiers », ajoute Daniel Labarre. « Le reste sera fait petit à petit, au gré des travaux », une fois le document approuvé par le conseil municipal.